



Quoi ?

La HELdB te donne la possibilité de bénéficier d'une bourse Erasmus+ pour partir en stage dans une entreprise à l'étranger (en Europe) après l'obtention de ton diplôme.

Pour qui ?

Les étudiants qui obtiendront leur diplôme de Bachelier ou Master au cours dans l'année académique diplômante.

Quand ?

Les candidats doivent être sélectionnés par leur Département et le BRI. Ils doivent avoir trouvé un lieu de stage AVANT LA DATE D'OBTENTION du diplôme (proclamation de réussite). La convention de stage peut être signée après obtention du diplôme. Le stage à l'étranger doit se terminer dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.

Où ?

Dans l'un des pays participants au programme Erasmus+, soit les pays membres de l'Union européenne ainsi que Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie.

Comment ?

Les documents à remplir sont identiques à ceux relevant d'une mobilité étudiante « stage » dans le cadre du programme de financement de mobilité concerné (<https://www.heldb.be/international/etudiant-a-la-heldb-stage-a-letranger/erasmus-stages/>).

Combien de temps ?

Tout stage Erasmus+ doit faire 9 semaines minimum et 12 mois maximum.

Conditions d'accès

Le candidat ne doit pas avoir déjà signé un contrat de travail (les « jobs d'étudiants » n'entrent pas en ligne de compte).

Montant de la bourse

Le montant de la bourse pour jeune diplômé est identique à celui des Erasmus « stage »

Autres informations utiles

- La période de mobilité du stage Erasmus peut être assimilée au stage d'insertion professionnelle (informations à confirmer auprès du FOREM ou de l'ACTIRIS).
- Les droits aux allocations familiales peuvent être conservés, sous certaines conditions, pendant le stage d'insertion professionnelle (attention cependant au montant des éventuelles rémunérations octroyées par l'organisme d'accueil).

Intéressé(e) ?

Contacte le professeur relai de ta formation ou le BRI (Bureau des Relations Internationales) à l'adresse : bri@cnldb.be
